

<p style="text-align: center;">REGLES POUR L'ETABLISSEMENT DU CLASSEMENT DES ETUDIANTS 2019/2020 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e année</p>
--

Pour les 2^e et 3^e années, le choix des enseignements de libre choix se fait selon le classement des étudiants.

Pour les 4^e, 5^e, et 6^e années, le choix des emplois du temps cliniques et des dates de stage se fait selon le classement des étudiants.

2^e année

Le classement suit les résultats de la PACES. Les étudiants de Tours sont intercalés aux étudiants de Montpellier (1^{er} de Montpellier, 1^{er} de Tours, 2^e de Montpellier, 2^e de Tours, etc...). Les étudiants à profil particulier sont placés après le premier tiers, dans l'ordre suivant : retour suite à des problèmes médicaux, redoublants (classés selon leurs notes d'écrit de session 1), retour suite à un arrêt des études, passerelles, transfert inter-fac, autres.

3^e, 4^e, 5^e, 6^e année

Les étudiants sont classés comme suit :

Groupe 1

Etudiants ayant tout validé à la session initiale

Classement selon la moyenne générale obtenue aux écrits de session initiale

Groupe 2

Etudiants ayant tout validé à la session initiale avec Indulgence du Jury

Classement selon la moyenne générale obtenue aux écrits de session initiale

Groupe 3

Etudiants à profil particulier (dans l'ordre suivant) : retour suite à des problèmes médicaux, retour de mobilité (selon classement année avant le départ), redoublants (classés selon leurs notes d'écrit de session initiale), Erasmus, retour suite à un arrêt des études, passerelles, transfert inter-fac, autres.

Groupe 4

Etudiants ayant tout validé à la session de seconde chance

Classement selon la moyenne générale obtenue aux écrits de session initiale

Groupe 5

Etudiants ayant tout validé à la session de seconde chance avec Indulgence du Jury

Classement selon la moyenne générale obtenue aux écrits de session initiale